

Namur, le 5 décembre 2023

A l'attention de
Monsieur maxime Prévot
Bourgmestre
Madame Laurence Leprince
Directrice générale

Inscription d'un point complémentaire au Conseil du 12 décembre 2023

Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Directrice générale,

Conformément aux dispositions du code de la démocratie locale et du règlement d'ordre intérieur de notre conseil, je vous prie de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour du conseil communal du 12 décembre 2023 le point suivant :

Namur capitale européenne de la culture en 2030 : une opportunité à saisir

En 2030, une ville belge sera désignée comme capitale européenne de la culture. Après Anvers en 1993, Bruxelles en 2000, Bruges en 2002 et Mons en 2015, pourquoi ne serait-ce pas au tour de la capitale wallonne en 2030 ? Nous sommes au tout début du processus. Une première réunion d'information a eu lieu le premier décembre, une déclaration d'intention doit être faite le 2 août 2024 et le dossier de candidature doit être remis le 2 septembre, un mois plus tard.

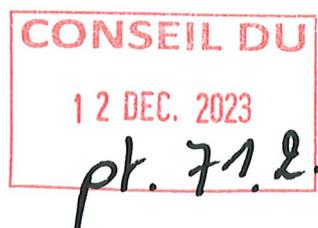
Ce défi est enthousiasmant pour notre ville et viendrait à point nommé comme l'aboutissement d'un travail important mené depuis plusieurs législatures. En effet Namur dispose d'atouts de taille et mérite davantage une reconnaissance nationale et internationale ; ce serait également une grande chance de stimuler le développement économique et le tourisme non seulement de Namur mais aussi de la Wallonie.

Quelles sont les intentions de la ville face à ce défi qui s'offre à nous ? Sans doute sera-ce dans les aspects participatif, durable et smart, constitutifs de notre identité, que nous devons puiser pour porter un projet original et fort.

D'avance, je vous remercie pour votre réponse.

Pour le groupe Ecolo,
Anne Degand

Groupe PTB au Conseil communal de la Ville de Namur



Ville de Namur
à l'attention de M. le Bourgmestre
et de Madame la Directrice générale
Hôtel de ville
5000 Namur

Namur, le 6 décembre 2023

Concerne : **Inscription d'un point à l'ordre du jour du prochain Conseil communal**

Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Directrice générale,

Conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale (article 1122-24, alinéa 3) et du règlement d'ordre intérieur (article 12) de notre Conseil, je sollicite l'inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil communal du point suivant :

L'absence de chauffage et d'isolation correcte d'habitations sociales de sociétés de logements namuroises

Foyer namurois et joie du foyer.

Nous apprenions dans la presse du jour (mercredi 6 décembre) que plusieurs habitants de Bouge qui vivent dans des logements du Foyer namurois sont sans chauffage depuis 2 semaines. Manifestement, toujours d'après l'article de presse, le problème ne pourra être résolu avant 1 mois, sans propositions alternatives pour vivre autrement que sous 15 degrés à l'intérieur. Après enquête des sections du PTB auprès d'habitants d'autres logements sociaux namurois, d'autres problèmes structurels existent également dans des logements de la Joie du foyer. Des travaux prévus depuis 2021 n'ont pas lieu, et sont reporté année après année. Travaux d'isolation de plusieurs bâtiments qui entraînent moisissures, pourriture des châssis et in fine, un appartement avec une température ambiante de 16° (avec 80 % d'humidité) malgré que les habitants mettent le chauffage.

Mes questions sont simples :

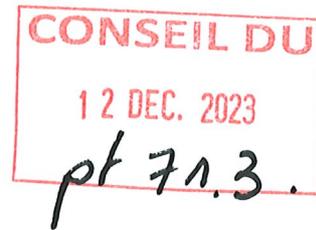
- Quel est l'agenda prévu des travaux des appartements de la Joie du Foyer situés rue Bois de Gazia à Hastedon ? Qu'est-il prévu pour les habitants victimes de moisissure, d'humidité structurelle liée à l'état vétuste des bâtiments ?
- Quel est l'alternative de la direction du foyer namurois pour reloger les personnes qui n'ont plus de chauffage (indépendamment de leur volonté) dans les logements publics de Bouge, cités dans l'article de presse ? Et ce, afin que ces personnes passent l'hiver au chaud ?
- Existe-t'il des familles qui habitent des logements classés insalubres parmi les 3 sociétés de logement namuroises ? Et si oui, quel est l'alternative proposée par les directions de ces sociétés de logement afin que ces personnes passent l'hiver au chaud ?

Je remercie déjà le Collège pour ses éléments de réponse et je compte sur son insistance auprès des instances concernées.

Robin Bruyère, chef de groupe



Le Groupe
Conseil communal
Ville de Namur



Inscription d'un point complémentaire – Conseil communal du 12 décembre 2023

Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Directrice générale,

Conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et du règlement d'ordre intérieur, je sollicite l'inscription à l'ordre du jour du Conseil communal du 12 décembre 2023, le point suivant :

Capacité d'accueil des sans-abri à Namur

Madame la Présidente,
Chers Collègues,

On peut se réjouir de la bonne nouvelle venant une nouvelle fois du Gouvernement wallon qui s'est prononcé en faveur de notre territoire qui souhaitait y développer à travers un appel à projet un "Territoire zéro sans-abrisme" !

Ainsi, la candidature conjointe du CPAS de Namur et du Relais Social Urbain Namurois dans le cadre de cet appel à projets a été retenue. Ce sont près de 4 millions d'euros qui seront alloués afin de réduire, de manière structurelle, la problématique du sans-abrisme à Namur notamment. Un montant total de 3 924 341 € est octroyé aux deux institutions et au consortium de partenaires établi pour l'occasion, sur une enveloppe globale de 34 millions d'euros dégagée par la Région dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie à l'initiative des Ministres Christophe Collignon et Christie Morreale.

Alors que la problématique du sans abrisme est une priorité - un engagement commun et unanime de cette assemblée – nous pouvons nous réjouir de cette nouvelle et des actions de ce plan sont orientées vers des solutions durables de sortie de rue et axées sur le logement et l'accompagnement.

Néanmoins, nous ne pouvons ignorer nos préoccupations quant aux capacités actuelles d'accueil de notreabri de nuit pour affronter cet hiver. Lors du dernier Conseil d'Administration du Relais Social Urbain Namurois, qui coordonne le plan namurois, notre Ville, par la voix de son Président du CPAS, a signalé des difficultés d'accueil au sein de notreabri de nuit.

Comme vous le savez, des Plans Grand Froid sont mis en place pour prendre en charge les personnes les plus précarisées lors de conditions climatiques particulièrement rudes. Ces plans mobilisent les ressources locales publiques et associatives déjà présentes sur le terrain pour offrir la réponse la plus adaptée pendant cette période critique pour les personnes précarisées ou vivant dans la rue.

Cette information est aussi préoccupante qu'interpellante. Les conditions climatiques rigoureuses de ce début d'hiver intensifient ces inquiétudes, d'autant plus si Monsieur le Bourgmestre décidait d'intervenir en prenant un arrêté en vue d'héberger toutes les personnes en situation de sans-abrisme. Nous attendons des éclaircissements sur ses intentions à ce sujet.

Quant est-il dès lors de notre capacité d'accueil des sans-abri à ce jour et de la fréquentation de notre abri de nuit ? Et quant est-il de son projet d'évolution au vu du contexte qui nous impose d'avancer ?

Nous vous remercions d'avance pour vos réponses.

Pour le groupe PS,

Fabian MARTIN
Conseiller communal
Chef de groupe